



«Rien sans nous» – aussi dans la coopération internationale

Genève, le 30 mai 2024. La Suisse adopte tous les quatre ans sa stratégie de coopération internationale (CI). En juin 2023, le Conseil fédéral a soumis son projet de stratégie de la CI 2025-28 à la consultation publique. Le 22 mai, il a présenté la nouvelle stratégie, mais une chose reste inchangée : les personnes en situation de handicap sont largement ignorées.

Le Consortium suisse sur le handicap et le développement (SDDC) se réjouit que la stratégie mentionne le principe fondamental de "ne laisser personne de côté" de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ce principe directeur, qui manquait dans le projet de stratégie, est central en particulier pour les personnes en situation de handicap. Cependant, sur les quelque 70 pages, les personnes en situation de handicap ne sont mentionnées explicitement qu'une seule fois. Regroupées sous "groupes de population défavorisés et discriminés", les personnes en situation de handicap restent invisibles. En comparaison, l'Agenda 2030 mentionne les personnes en situation de handicap onze fois.

Par conséquent, le Conseil fédéral manque également de faire référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en tant que cadre juridique dans la nouvelle stratégie de la CI. La Suisse a ratifié la Convention il y a dix ans et s'est engagée à la mettre en œuvre. La CDPH traite explicitement de la coopération internationale inclusive des personnes handicapées dans les articles 11 (aide humanitaire) et 32 (coopération pour le développement). En 2022, le Comité de la CDPH a constaté dans son examen que la Suisse met en œuvre de manière insuffisante ces articles également.

/ Contact presse

Marie Bro
m.bro@hi.org
078 729 43 30
handicap-international.ch



L'une des recommandations clés faite à la Suisse était de reconnaître le caractère transversal du handicap dans sa coopération internationale et d'ancrer stratégiquement l'inclusion. Les personnes en situation de handicap ne peuvent exercer leurs droits que si elles sont adéquatement prises en compte dans tous les domaines de la vie. Cela signifie, par exemple, inclure l'éducation inclusive dans le domaine du "développement humain". De même, une formation professionnelle accessible à tous est essentielle pour le "développement économique durable". Il est

également impératif de prendre en compte les multiples discriminations auxquelles sont confrontées les femmes et les filles en situation de handicap dans le domaine des "droits de participation et de l'égalité des genres".

Penser conjointement la pauvreté et le handicap

La stratégie de la CI définit la lutte contre la pauvreté comme un objectif central important. Il est d'autant plus incompréhensible que les personnes en situation de handicap dans le Sud global soient à nouveau négligées. Selon l'Organisation mondiale de la santé, 80 % des 1,3 milliard de personnes en situation de handicap vivent dans des zones de pauvreté dans le Sud global. La principale raison en est que la pauvreté et le handicap se renforcent mutuellement. Ainsi, seule une lutte contre la pauvreté inclusive peut contribuer au développement durable.

Par conséquent, au cours des quatre prochaines années, la Direction du développement et de la coopération (DDC) doit systématiquement intégrer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses programmes lors de la mise en œuvre de la stratégie de la CI. Cela signifie, entre autres, collecter et analyser des données ventilées par handicap. C'est seulement de cette manière qu'il sera possible de voir dans quelle mesure leurs projets améliorent réellement les conditions de vie des personnes en situation de handicap. De plus, la DDC devrait consulter régulièrement et de manière proactive les organisations de personnes en situation de handicap lors de l'élaboration de stratégies et de programmes, car ce sont elles qui sont expertes en matière d'inclusion. Pour la planification et la mise en œuvre de ces mesures, un budget spécifique est nécessaire. En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse s'est engagée à consacrer une partie spécifique du budget à l'inclusion des personnes en situation de handicap, y compris dans la coopération internationale.

Ne pas faire porter le fardeau aux plus démunis

En avril 2023, le Conseil fédéral a toutefois confirmé que l'aide à l'Ukraine jusqu'en 2028 - 1,5 milliard de francs suisses - serait entièrement financée par le budget de la coopération internationale. Pourtant, la grande majorité des participants à la consultation publique sur la stratégie avait demandé un financement séparé de l'aide à l'Ukraine. Les perdants se trouvent dans le Sud global. L'Afrique subsaharienne, qui était auparavant une zone d'intervention prioritaire de la coopération suisse au développement, ne reçoit désormais plus que 38 % des fonds. Dans l'ensemble, la Confédération prévoit de n'allouer que 0,36 % du revenu national brut (RNB) au financement public du développement pour la période 2025-2028 (hors coûts liés à l'asile). Cela est préoccupant compte tenu de la pauvreté croissante dans le Sud global due au changement climatique, aux catastrophes naturelles et à d'autres crises. En 2015, la Suisse avait accepté les objectifs internationalement convenus de consacrer 0,7 % du RNB à ces efforts.

[/ Contact presse](#)

Marie Bro

m.bro@hi.org

078 729 43 30

handicap-international.ch



Cette réduction budgétaire pour le Sud global compromet les engagements internationaux de la Suisse en matière de contribution adéquate à la lutte contre la pauvreté mondiale et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le SDDC appelle donc la Confédération et le Parlement à augmenter le budget de la coopération internationale suisse et à l'utiliser dès maintenant conformément à ses obligations internationales, de manière à ce que les droits des personnes en situation de handicap soient systématiquement et pleinement pris en compte.

Informations complémentaires

- [Images](#)
- [Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale 2025-28](#) (mai 2024)
- [Prise de position du SDDC sur la consultation relative à la coopération internationale 2025-28](#)

A propos le SDDC

Le [SDDC \(Swiss Disability and Development Consortium\)](#) est un réseau basé en Suisse qui s'engage pour les droits et l'inclusion des personnes handicapées dans la coopération internationale de la Suisse.

Le SDDC a été fondé en 2016 par [CBM Suisse](#), [FAIRMED](#) et [Handicap International Suisse \(HI\)](#). En 2019, l'[International Disability Alliance \(IDA\)](#) a rejoint le consortium. CBM Suisse héberge le secrétariat. Les domaines de travail, les compétences et les priorités des membres se complètent sur le plan thématique et géographique. En plus du travail de plaidoyer, le SDDC rassemble, développe et partage son expertise, des ressources et des informations sur le développement inclusif des personnes handicapées.

/ Contact presse

Marie Bro
m.bro@hi.org
078 729 43 30
handicap-international.ch

